



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 11 au 15 septembre 2017

LE DISCOURS SUR L'ETAT DE L'UNION PAR JEAN-CLAUDE JUNCKER TRADUIT UNE VOLONTÉ FORTE EN MATIERE DE SIGNATURES D'ACCORDS COMMERCIAUX :

Le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker s'est exprimé devant le Parlement européen réuni en session plénière ce mercredi 13 septembre, à l'occasion de son discours annuel sur l'état de l'Union et dans le contexte du Brexit. Selon son Président, la Commission européenne a déjà présenté 80% des propositions qui avaient été promises en début de mandat : les 20% des propositions restantes vont être mises sur la table d'ici mai 2018, soit un an avant les élections européennes du Parlement européen pour le prochain mandat. M. Juncker a plaidé pour que les chantiers déjà ouverts, tels que le parachèvement des nombreuses unions sectorielles, notamment dans les secteurs du numérique, de l'énergie et bancaire, aboutissent définitivement d'ici aux élections européennes de 2019. Il a ensuite présenté les 5 propositions « les plus importantes » pour les 16 prochains mois, la première citée étant le renforcement du programme commercial européen (avant la compétitivité de l'industrie européenne, la lutte contre le changement climatique, la cyber sécurité et les enjeux de migration). S'agissant de la politique commerciale, le président Juncker a insisté sur la nécessaire réciprocité de ses accords, affirmant : « *L'Europe est ouverte aux affaires. Mais il doit y avoir réciprocité. Nous devons obtenir autant que ce que nous donnons* ». Il a également insisté sur les avantages que créaient ces accords en termes d'emplois, de croissance et d'opportunité d'exporter les normes européennes sociales, environnementales et en termes de sécurité alimentaire. Martelant durant tout son discours l'impératif de transparence, il a indiqué que la Commission rendrait désormais public l'intégralité des mandats de négociation qu'elle propose au Conseil. Il a ensuite invité le

Conseil à en faire autant. De plus, le Président Juncker a appelé de ses vœux la mise en place d'un Ministre européen de l'économie et la finance (en fusionnant le poste du Commissaire pertinent et le poste du Président de l'Eurogroupe) et la création d'un fonds monétaire européen qui remplacerait ainsi l'actuel mécanisme européen de stabilité (MES). Outre les sujets commerciaux, il a également proposé la création d'une Unité d'Intelligence Européenne pour la lutte contre le terrorisme, d'un groupe de travail (« task force ») sur le sujet de la subsidiarité (en liaison avec les parlements nationaux), la mise en place de listes électorales transnationales pour les prochaines élections parlementaires européennes (proposition par ailleurs soutenue par la France et l'Italie) et un nouveau code de conduite des commissaires européens. Enfin, il a annoncé la date du 30 mars 2019 comme étant celle où le Royaume-Uni sera officiellement sorti de l'UE.

DES DÉPUTÉS EUROPÉENS DEMANDENT QUE LES PRODUITS SENSIBLES SOIENT MIEUX PRIS EN COMPTE DANS LES FUTURS ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE SIGNÉS PAR L'UE :

Dans le contexte de l'approbation prochaine des mandats de négociation en vue des accords de libre-échange avec l'Australie d'une part et la Nouvelle-Zélande d'autre part, l'eurodéputé français Éric Andrieu (S&D) invite ses collègues de la commission 'agriculture' du Parlement européen, dans son rapport pour avis concernant l'Australie, à demander que les produits agricoles sensibles soient dûment protégés dans les futures accords de libre-échange. En particulier, Éric Andrieu rappelle que l'Australie *« dispose d'un secteur agricole très compétitif et fortement orienté vers l'exportation et que le marché australien est relativement restreint pour les exportateurs européens de produits agricoles »*. M. Andrieu *« met de ce fait en garde contre le risque d'un fort déséquilibre de l'accord dans le secteur agricole au détriment de l'UE et contre la tentation de se servir de l'agriculture comme d'une monnaie d'échange pour un accès accru au marché australien pour les produits industriels et les services »*. Il estime que *« l'UE doit s'abstenir de prendre quelque engagement que ce soit »* dans des secteurs tels que les viandes bovine et ovine et les sucres spéciaux. En outre, dans le contexte du Brexit, il rappelle qu'*« il conviendra dès lors d'en tenir soigneusement compte dans le calibrage des offres de l'UE »*. L'avis préparé dans la même commission 'agriculture' par l'eurodéputé britannique James Nicholson (CRE), est sur la même ligne. Une fois votés par cette commission parlementaire, ces deux projets d'avis seront transmis à la commission 'commerce international'. Il convient de rappeler que le rapporteur de cette commission pour les mandats de négociation avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'Allemand Daniel Caspary (PPE), a demandé dans son projet de

recommandation, des « *résultats équilibrés* » pour le secteur agricole « *qui tiennent dûment compte des intérêts de tous les producteurs et consommateurs européens, par exemple en mettant en place des quotas dans les secteurs les plus sensibles* ». Par ailleurs, à la suite d'une question écrite du député français Emmanuel Maurel (S&D) sur les concessions agricoles dans les futurs accords avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui demande si la Commission proposera, dans ces projets de directives de négociations, d'ouvrir davantage le marché européen du bœuf, du lait et du sucre aux exportations australiennes ou néo-zélandaises, le commissaire à l'Agriculture, Phil Hogan, a répondu (réponse publiée le 7 août) que les projets de directives de négociation en cours de finalisation « *tiendront compte de ces sensibilités en matière agricole* ».

LA PERSPECTIVE DU BREXIT POSE LA QUESTION DU REPORT DE LA REFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE A 2025 :

En raison des incertitudes qui pèsent sur le futur budget européen du fait du Brexit, le Parti populaire européen propose de reporter l'entrée en vigueur de la réforme de la politique agricole commune (PAC) à 2025. Cela reviendrait alors à continuer de travailler avec la structure actuelle de la PAC, en modifiant légèrement certaines règles liées au verdissement des aides directes et en mettant en place un fonds de crise qui viendrait renforcer le pouvoir de négociation des organisations de producteurs au sein de la chaîne alimentaire. Ce report à 2025 laisserait le temps nécessaire selon le PPE, pour évaluer précisément les conséquences budgétaires du Brexit, ainsi que les résultats de la PAC réformée en 2013. Dans sa position sur le futur de la PAC, le PPE s'oppose en outre à une potentielle renationalisation de la politique agricole commune, plaidant pour que l'enveloppe destinée à la PAC soit maintenue et non réduite pour financer les nouveaux enjeux auxquels doit répondre l'UE, tels que la sécurité et la défense. Le PPE souhaite un maintien de la structure en deux piliers de la PAC (aides directe et gestion des marchés, développement rural) et pousse pour qu'un soutien soit apporté aux stratégies d'investissement, à la recherche et à l'innovation ainsi qu'à l'accès aux financements. Sur ce dernier point, le parti européen de centre droit souhaite que les instruments financiers, mais aussi le programme Horizon 2020 qui cible la recherche et le Plan Juncker soient accessibles à toutes les exploitations. Le document complet présentant la position du PPE sur le futur de la Politique agricole commune est disponible via ce lien : http://www.epp.eu/files/uploads/2017/09/CAP_FV-1.pdf.

LE PARLEMENT EUROPEEN ADOPTE EN PLENIERE SES RECOMMANDATIONS POUR MODERNISER L'ACCORD UE-CHILI :

Le Parlement européen a adopté cette semaine l'accord sur les produits biologiques entre l'Union et le Chili, ainsi que ses recommandations sur la modernisation de l'accord d'association UE-Chili, qui lui date de 2002, et notamment de son volet commercial. Le Parlement européen s'est ainsi prononcé en faveur d'une amélioration de l'accès aux marchés pour toutes les lignes tarifaires par la suppression des obstacles inutiles, en prévoyant un traitement adapté pour les produits agricoles et industriels sensibles et en intégrant une clause de sauvegarde bilatérale. Les eurodéputés demandent en outre à ce que soit intégré un chapitre sur le commerce et le développement durable dont la violation pourrait donner lieu à des sanctions. Enfin, le Parlement recommande la conclusion de deux accords distincts, l'un sur les aspects commerciaux et l'autre sur les investissements.

S'agissant de l'accord EU-Chili sur le commerce des produits biologiques, celui-ci prévoit que l'Union reconnaitra les produits biologiques provenant du Chili tels que les produits végétaux non transformés, le miel, les produits agricoles transformés destinés à l'alimentation (dont le vin), et les semences destinées à la culture.

APRES LE PASSAGE DE L'OURAGAN IRMA, L'UNION SE MOBILISE POUR APPORTER SON AIDE AUX SINISTRÉS :

Pour commencer à fournir de l'aide aux populations frappées la semaine dernière par l'Ouragan Irma, qui a ravagé notamment les îles de Saint Martin et de Saint Barthélemy, la Commission européenne attend que soit réalisée en premier lieu une évaluation des besoins. Des experts humanitaires ont été dépêchés sur place par la Commission afin de réaliser rapidement cette évaluation et de permettre ensuite de mobiliser les fonds d'urgence. De leur côté, les Etats membres touchés par la catastrophe (France, Pays-Bas et Royaume Uni) ont tous activé le mécanisme de protection civile de l'Union afin de solliciter son aide. Ce mécanisme de protection civile permet d'envoyer une aide (équipements, experts, matériel) lorsque les capacités nationales pour faire face à des catastrophes naturelles sont dépassées. Reste à savoir si les ressources en protection civile de la France, des Pays-Bas et du Royaume Uni seront jugées suffisantes. Ce mécanisme peut non seulement être activé par les Etats membres de l'UE, mais aussi par tout pays tiers dans le besoin, tels que le sont aujourd'hui Haïti et la République Dominicaine. Outre ce mécanisme

de protection civile, il existe un Fonds de solidarité de l'UE qui permet de financer la reconstruction après qu'une catastrophe naturelle est survenue dans un Etat membre. Au Parlement européen, les élus français du groupe S&D ont appelé la France à rapidement faire la demande pour la mise en œuvre de ce fond. Celui-ci a été réduit de moitié par rapport à la précédente programmation budgétaire, ce qui pourrait selon les eurodéputés socialistes français, devenir criminel si une nouvelle catastrophe survenait avant 2019 et que l'Union européenne se trouvait alors incapable d'apporter l'aide nécessaire aux régions frappées.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 18 AU 22 SEPTEMBRE 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 18/09				
Mardi 19/09			Conseil « Affaires générales »	
Mercredi 20/09				
Jeudi 21/09				Conférence de presse pour la présentation de la campagne pour le label des Régions Ultrapériphériques de l'Union européenne
Vendredi 22/09				
Samedi 23/09				
Dimanche 24/09				Vote pour le renouvellement de la moitié du Sénat